

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ISLE DOUBLE LANDAIS

4B rue du Maréchal Joffre
24700 MONTPON MENESTEROL

DELIBERATION N°2026-64- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CIAS

Conseillers en exercice : 29/ Conseillers présents : 20/ Conseillers votants : 28/

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 30/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de d'Echourgnac, sous la Présidence de M. Samuel COUSTILLAS.

ETAIENT PRESENTS: M.M./Mmes : P. BENEYTOU/ N.PASCAL / M. REYMONDIE / S.COUSTILLAS / A. BRUT / S.BOUDOUT / G.LABORIE / P.MARCETEAU / D.POUGET / F.GUIGNÉ / J.DUHARD / Ch. BESSEDE/ / G.DE NARDI / A.DELGADO / G.ELIZABETH / F PARROT / B.CABIROL / D.LECONTE / V.CAMPANERUTTO / J.JALARIN

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : M.M/ Mmes: B.JUKOWSKI / JF.CERISE / F.BONNEAU / C.VANDENESSE / J-L.ROUSSEAU / Th. CHAZEAU / J.F.HURET / R.ROUILLER / P.MANIERE

VOTES PAR PROCURATION :

- Mme. B.JUKOWSKI: Pouvoir à S.BOUDOUT
- Mme / F.BONNEAU : pouvoir à P. MARCETEAU
- Mme C.VANDENESSE : pouvoir à J. DUHARD
- M JF.CERISE: pouvoir à M.REYMONDIE
- M JL ROUSSEAU : pouvoir à G. DE NARDI
- M Th. CHAZEAU : pouvoir à F.GUIGNÉ
- M J.F.HURET: pouvoir à C. BESSEDE
- M P. MANIERE: pouvoir M. G. LABORIE

Suite à l'acquisition de la flotte automobile par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), il a été nécessaire de sécuriser le stationnement des véhicules. Le parking des ateliers municipaux a été identifié comme le site pour le remisage des véhicules le soir et le week-end.

Dans ce cadre, un accord entre la commune de Montpon Ménéstérol et le CIAS est intervenu afin que le CIAS en 2024 participe financièrement aux travaux de réfection, de sécurisation et d'aménagement dudit parking.

Le montant de la contribution de la communauté de communes nécessaire pour les travaux d'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques s'élève à 12 891,36 €.

Considérant que cette participation financière constitue un soutien à un projet d'investissement spécifique, rendu indispensable pour la réfection et la sécurisation du parking utilisé par le CIAS ;

Considérant que l'attribution de cette subvention exceptionnelle participe également à préserver l'équilibre financier global du CIAS de Montpon, en lui évitant d'assumer seul le coût d'une opération d'infrastructure imprévue et non récurrente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

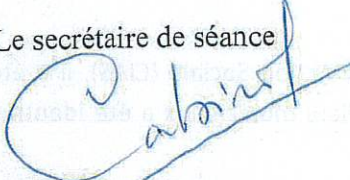
- DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 12 891,36 € au CIAS de Montpon pour le financement des travaux de réfection et de sécurisation du parking.
- INSCRIT cette subvention au budget pour un montant de 12 891,36 € ;
- PREND la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-20415322-418 : Subv. versées CCAS/CIAS : Bâtiments, installations	0.00 €	12 891.36 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	12 891.36 €	0.00 €	0.00 €
D-2314-156-323 : PISCINE COMMUNAUTAIRE	12 891.36 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	12 891.36 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	12 891.36 €	12 891.36 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

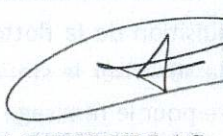
Délibération adoptée à l'unanimité

Montpon Ménéstérol, le 9 octobre 2026

Le secrétaire de séance


Brigitte CABIROL

Le président de la CCID


Samuel COUSTILLAS

